

**ARCINS- ARSAC- CANTENAC- CUSSAC-FORT-MEDOC –LABARDE -LAMARQUE
– LUDON- MACAU -MARGAUX - LE PIAN-MEDOC – SOUSSANS**

L'an deux mille onze, le 28 AVRIL , le Conseil de la Communauté de Communes MEDOC-ESTUAIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ARSAC, sous la présidence de M. Jean-Gérard DUBO,

Secrétaire de séance : Guy MOREAU

Date de convocation du Conseil communautaire : 11 avril 2011

Etaient présents :

- ARCINS : Claude GANELON, Daniel PARABIS
 - ARSAC : Gérard DUBO, Nadine DUCOURTIOUX, Michel HAUTIER, Aline SALLEBERT
 - CANTENAC : Eric BOUCHER, Roger DEGAS, Fabienne OUVRARD
 - CUSSAC : Dominique FEDIEU pouvoir à Jean-Luc NABET, Emile MEDINA, Jean-Luc NABET
 - LABARDE : Liliane MONNEREAU, Gil PILONORD
 - LAMARQUE : Dominique SAINT MARTIN, Michel SEGUIN
 - LUDON-MEDOC : Joseph FORTER, Benoît SIMIAN, Roland HEBRARD, Martine VALLIER, Jean-Pierre LAMY
 - MACAU : Chrystel COLMONT-DIGNAU, Sylvain LALANNE, Philippe MARQUIS MARCELLIN, Marie-Claudette DARASPE
 - MARGAUX : Jacqueline DOTTAIN, Serge FOURTON, Guy MOREAU
 - LE PIAN-MEDOC : Didier MAU, Christian VELLA, Virginie GARNIER, Anne-Marie BENTEJAC, Josette JEGOU, Michel LANCADE, Annick MORA, Bernard FRAICHE
 - SOUSSANS : Pierre-Yves CHARRON, Ludovic LALANDE pouvoir à Pierre-Yves CHARRON
- Absent, excusé : Pascal GALLEGO**

Concerne : 2011-2804-24 ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE – ETAT DES LIEUX DE LA VOIRIE REVETUE SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Les voies revêtues qui constituent le réseau routier sur le territoire appartiennent aux communes, hors voies communautaires. Les dépenses d'entretien et d'investissement leur reviennent.

Dans le cadre d'une réflexion sur l'élargissement des compétences de la CdC et en particulier d'étendre la compétence voirie à l'ensemble des voies revêtues sur son territoire, il vous est proposé d'effectuer une étude sur l'ensemble des voies. Elle doit permettre d'évaluer les charges, déterminer l'impact financier sur les budgets communaux et d'établir un diagnostic dans le but de créer un classement cohérent du réseau et d'établir des priorités de traitement d'itinéraires dans les années à venir.

Cette étude se déroulera en 2 phases :

1^{ère} phase

Après une visite avec les élus en charge de la voirie par commune, il faudra effectuer un relevé de l'état des voies, de manière à disposer d'un état des lieux de leur niveau de

dégradation. Ces dégradations seront classées en 3 niveaux distincts. Ce dossier sera présenté par le bureau d'étude au bureau étendu au groupe de travail voirie. Chaque commune validera alors ce dossier de diagnostic.

2^e phase

Le bureau d'étude proposera un classement de la voirie suivant 3 catégories, qui prendra en compte le trafic pressenti et le niveau de service attendu sur le réseau. Ensuite, des estimations financières concernant la requalification des voies seront réalisées puis présentées au groupe de travail. Elles reprendront :

- le type de travaux le mieux adapté économiquement (renforcement, réhabilitation) pour que les voies soient compatibles avec leur affectation catégorielle.
- le dimensionnement des structures de chaussée par rapport au trafic pressenti.
- les travaux d'aménagements secondaires des voies (entrées charretières, accès bessaniers, parkings, aménagements hydrauliques etc.)
- la définition d'un cahier des charges type pour la réalisation des travaux.
- le chiffrage du programme de réhabilitation des voies comprenant des variantes techniques

A l'issue de ces 2 phases, une restitution sera faite au conseil communautaire.

Pour ce qui est de la rémunération du mandataire, elle sera forfaitaire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu le présent rapport, à l'unanimité,

► **autorise** Monsieur le Président à lancer la consultation afin de bénéficier d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, pour l'estimation technique et financière de la réhabilitation des voies sur l'ensemble de la CdC.

*Certifié exécutoire :
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié ou notifié le*

Pour copie conforme
Arsac, le 28 avril 2011

Le Président,
Gérard DUBO



Acte à classer

DL11-2804-24

1	2	3	4	5	6
En préparation	Pour signature	Prêt à transmettre	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2011-05-04T11-08-09.01 (MI40081771)

Identifiant unique de l'acte : 083-245301447-20110428-DL11-2804-24-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Assistance à maîtrise d'ouvrage - Etat des lieux de la voirie revetue sur le territoire de la communauté de communes

Date de décision : 28/04/2011



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaines de compétences par thèmes
3.3. VoirieActe : [24.PDF](#)

Préparé	Le 04/05/11 à 10:18	Par TREMBLIER Karine
Transmis	Le 04/05/11 à 11:08	Par PERIER Jean-Marc
Accusé de réception	Le 04/05/11 à 11:19	